



Exception agricole ou indépendance alimentaire ?

Lors des débats sur la loi découlant des États généraux de l'alimentation (EGA), le rapporteur, Jean-Baptiste Moreau, a affirmé qu'il préférerait l'indépendance alimentaire car l'exception agricole était pour lui un « *concept flou* ». Poussons l'analyse un peu plus loin. L'indépendance alimentaire consisterait à assurer notre auto-suffisance dans toutes les productions agricoles. Encore faut-il lui donner un cadre géographique : la France ou l'UE ? Si nous nous limitons à la France, étant le plus grand pays céréalier de l'UE, nous sommes excédentaires dans toutes les grandes cultures, excepté dans la production de protéines végétales et de riz. Nous avons toujours la volonté de produire plus de soja ou des cultures de protéagineux, mais avec les importations de tourteaux de soja à bas prix, ces cultures non rentables ne se développent pas. De ce fait, notre indépendance alimentaire ne peut être atteinte. Faut-il rechercher à être autonome en riz alors que nous avons des problèmes de compétitivité et que les variétés produites en France ne répondent pas entièrement à la segmentation du marché ? Dans ce même esprit, la Suède n'obtiendra jamais son autonomie en blé dur ou en maïs. L'indépendance alimentaire d'un État et de surcroît dans un marché

agricole commun depuis 50 ans, ne semble pas un objectif réfléchi avec intelligence. Si nous raisonnons au niveau de l'UE, cette notion serait déjà plus pertinente car il y a une complémentarité entre les pays en fonction des différences climatiques. Depuis sa création l'OPG demande un rééquilibrage des productions dans le secteur des grandes cultures : plus d'oléagineux et de protéagineux, moins de céréales. Mais malgré cela notre indépendance alimentaire dans le secteur des grains est impossible car notre déficit global est trop important. L'étude Opéra de l'Université Humboldt de Berlin a chiffré ce déficit en terres disponibles à 25 millions d'hectares de terres pour couvrir la consommation européenne. Si l'UE ne semble donc pas non plus le bon cadre géographique, c'est tout simplement parce que le concept d'indépendance alimentaire n'est pas le bon. Prenons un dernier exemple dans un autre secteur de production : la viande ovine. Les productions françaises et européennes sont très déficitaires mais à quoi servirait-il de produire plus dans un secteur où la production n'est pas rentable si ce n'est qu'à engorger un marché saturé par des importations ? Le problème du concept d'indépendance alimentaire, c'est qu'il est impuissant vis-à-vis

de la régulation des marchés et du contrôle des importations. Si nous faisons le parallèle avec la culture, l'indépendance signifierait la fermeture complète de nos frontières aux œuvres étrangères. Seule la Corée du Nord doit encore y arriver... L'exception culturelle a permis de mettre des quotas de diffusion et des taxes sur les séries télévisées étrangères pour subventionner la production européenne. Contrairement à ce que disent les détracteurs de l'OPG, l'exception agricole ne serait pas un repli sur soi, impossible à obtenir, nous venons de le démontrer. Comme dans la culture où seules les meilleures œuvres ou les meilleurs artistes étrangers arrivent à percer en Europe, pour notre alimentation ce serait la même chose, nous n'importerions que ce dont nous avons besoin, ce qui est produit selon des modes de production semblables aux nôtres et ce qui ne déstabilise ni nos marchés, ni le revenu de nos producteurs. L'exception culturelle est en place depuis 1993. Le terme « exception agricole » a été inventé et défini par Jacques Laigneau, fondateur de la CR, cette même année. Cette idée fait son chemin et commence à être reprise par des députés européens des différents groupes politiques.

Nicolas JAQUET
Président de l'OPG

ÉDITO

EXPORTATIONS DE CÉRÉALES ET MIGRATIONS

Si l'on superpose les cartes des pays importateurs de céréales européennes et celle des pays d'où proviennent les migrants qui pénètrent au sein de l'Union européenne, nous constatons qu'elles sont pratiquement identiques. Ce n'est pas un hasard, il y a réellement une relation de cause à effet.

Sur le continent africain et au Proche-Orient, le coût de production du blé est de 400 à 500 €/tonne alors que le cours mondial sur les ports de ces mêmes pays est de l'ordre de 200 € la tonne. Cette concurrence déloyale pratiquée par des pays à agriculture mécanisée et avec des DPB de l'ordre de 30 €/t – qui ne sont rien d'autre que des subventions à l'exportation – annihile tout effort de production de ces pays et les règles de l'OMC interdisent toute politique agricole aux pays qui n'ont pas le courage d'y déroger. Un ancien agriculteur « Pied-Noir » constatait, il y a quelques années, après être retourné en Algérie pour la première fois depuis 50 ans, que la ferme de son enfance était abandonnée et inculte. Le problème est identifié, ce n'est pas un manque de compétences ou de moyens mais tout simplement un problème de compétitivité face aux céréales importées qui imposent localement leurs prix. Dans les pays arabes ou subsaharien le SMIC n'existe pas et les salaires des villes sont calqués sur les revenus des paysans. Si un agriculteur ne vit pas de son travail il envoie ses enfants à la ville et ceux-ci sont prêts à y travailler pour un salaire très faible, juste au-dessus du revenu agricole.

Cet exode rural vers des grandes villes empêche le développement économique de tous ces pays et, par effet domino, induit les migrations d'une autre catégorie de la population. Dans les pays en développement où les paysans représentent plus de 50 % de la population, il n'y a pas de croissance possible si l'agriculture n'est pas intégrée dans les politiques. Des pays comme le Brésil et l'Inde l'ont bien compris. De plus, il existe dans les pays du sud de la Méditerranée

une fracture entre l'alimentation des métropoles et la production agricole locale. Le régime alimentaire s'est européenisé et cette évolution se fait au détriment des campagnes dont l'agriculture n'est plus connectée au marché. Durant ce que l'on a appelé « les émeutes de la faim de 2012 », qui étaient plutôt des émeutes du pouvoir d'achat, les populations urbaines se trouvaient confrontées à un doublement du cours mondial du blé. Hélas, cet épisode n'a pas profité aux zones rurales pour deux raisons : au sommet de leurs cours, les céréales restaient à un prix inférieur aux coûts de production de ces pays et les gouvernements n'ont pas eu le temps d'en tirer les leçons en mettant en place de nouvelles politiques agricoles que les cours étaient déjà redescendus.



L'Afrique comptait seulement 150 millions d'habitants en 1930. Aujourd'hui les Africains sont 1,3 milliard et ils seront 2,5 milliards en 2050. Pendant ce temps, la population européenne vieillit et plafonne à 450 millions. Pour l'universitaire américain Stephen Smith, ce « déséquilibre » ne résistera pas à une jeune population africaine « à la recherche de meilleures chances de vie ». Des migrations massives ont déjà existé. Entre 1850 et la Première Guerre mondiale, 60 millions d'Européens – sur 300 millions au début du XX^e siècle – ont émigré, principalement vers les États-Unis. Si, de même, 20 % des Africains migraient vers l'Europe, cela représenterait 500 millions de personnes à l'horizon 2050. Quant aux tensions que cela pourrait provoquer

ou aux solutions à apporter, le professeur de l'université de Duke déclare : « la ligne de partage ne sépare plus tant les pays riches des pays pauvres mais, à l'intérieur du Nord et du Sud, les gagnants et les perdants de la mondialisation. Si les gagnants – en Afrique autant qu'en Europe – se moquent du sort des perdants, nous serons tous perdants ». C'est clair !

Pour l'OPG, les perdants sont les paysans du monde entier que l'on dresse les uns contre les autres comme des gladiateurs et les gagnants sont – dans un premier temps – les autres maillons de notre filière. C'est le triste constat que nous faisons de notre interprofession céréalière qui ne jure que par l'exportation vers les pays tiers. Si le pouvoir politique ne reprend pas en main l'intérêt commun de l'humanité, nous courrons à des catastrophes.

Notons que l'alimentation n'est pas le moteur des migrations, ce sont les forces vives qui quittent ces pays et cette population n'est pas celle qui souffre de malnutrition. De plus, si les migrants venaient en Europe pour des raisons alimentaires, ils feraient une erreur stratégique car l'Union européenne est très déficitaire sur le plan agroalimentaire avec des importations largement supérieures aux exportations, surtout dans le secteur des grains. Si la population européenne vient à augmenter avec des migrations importantes en provenance du Proche-Orient et de l'Afrique, le besoin alimentaire induit devra être couvert par des importations supplémentaires. Des pays proches, dont l'agriculture est en plein développement, comme l'Ukraine et la Russie pourraient accueillir et nourrir une population bien supérieure. Mais ce n'est pas



Vladimir Poutine qui ouvrira les portes de son vaste pays à des migrants quand on sait qu'il a déclaré : « *la France deviendra dans moins de 20 ans la colonie de ses anciennes colonies* ».

Ceci est à méditer sur le plan géopolitique par rapport aux exportations russes de blé qui prennent la place des céréales européennes dans de nombreux

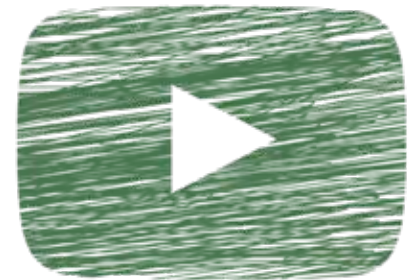
pays. D'une part nous sommes éjectés de ces pays et, d'autre part, les Russes ne vont pas se priver de continuer ce sale boulot qui consiste à déstabiliser les populations rurales en déversant leurs excédents si cela induit des problèmes migratoires en Europe de l'Ouest... Il est donc urgent de revoir les échanges commerciaux pour la stabilité du Monde !

Arrêtons de comparer stupidement nos exportations de céréales françaises à des Airbus mais comparons plutôt le nombre de bateaux de blé qui traversent d'un sens la Méditerranée et le nombre de bateaux de migrants qui la traversent dans l'autre sens ! En 2015, pour un bateau de céréales, il y avait 10 embarcations de migrants en retour.

Embellie des marchés agricoles : oui, mais...

Les conditions climatiques internationales qui ont conduit à des baisses de rendements un peu partout sur la planète ont fait réagir les marchés des produits agricoles. Ainsi, sur Euronext, le blé est passé de 170 € début juillet à 211 € début août, soit + 24 % en un mois. Pour les oléagineux, dans des proportions moindres, la tendance est aussi à la hausse avec + 7 % sur le colza en ce début de campagne. Pas de quoi parler de « flambée » des cours. Même en monnaie courante nous restons très loin des prix auxquels nous vendions nos récoltes dans les années 1980 ! Et puis nous gardons en mémoire 2012, quand l'AGPB protestait contre un prix du blé trop élevé à leurs yeux et demandait au ministère de mettre en place une taxe de 2€/t au profit des filières de l'élevage dans le cadre du FMCE.

Les conditions actuelles devraient être favorables aux agriculteurs français. En fait, la réalité est beaucoup moins réjouissante. Avec une trésorerie à plat après plusieurs campagnes négatives, les agriculteurs ont dû contractualiser tôt leur récolte, (avec des quantités pas atteintes pour certains), alors que les prix n'avaient pas débuté à la hausse. Après 3 années de cours bas, une grande partie des producteurs s'est aussi engagée dès les premiers cours favorables sans que ceux-ci n'aient atteint des sommets. Des marchés embellis oui, mais les producteurs n'en profiteront pas tous, loin de là !



VIDÉO DE L'OPG SUR LES HUILES ET PROTÉINES VÉGÉTALES

L'OPG a réalisé une vidéo sur les difficultés que rencontre la filière des oléoprotéagineux avec le Diester, l'huile de palme et notre dépendance au soja. Cette vidéo, riche en données économiques, montre les erreurs qui ont été commises en France et en Europe dans le développement et l'utilisation des productions d'huiles et de protéines végétales.

À regarder absolument et à diffuser dans votre entourage.

Lien pour lire la vidéo sur YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=YPJpInvw4E0>

ou, plus simple, taper :

« huiles et protéines végétales ».

ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE : TOUS CONCERNÉS, IMPLIQUONS-NOUS !

En janvier 2019, nous élirons nos représentants aux Chambres d'agriculture. Pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, ce scrutin est très important car il permet de nous compter et d'attribuer des postes dans de nombreuses instances en fonction du score des différentes listes.

Pour notre secteur des grandes cultures, c'est le score des listes FNSEA-JA qui permet à l'AGPB, l'AGPM et la FOP d'obtenir leur représentativité, même si ces 3 organisations ont souvent honte d'appartenir chacune aux deux autres...

Plus de 95 % des producteurs sont favorables à la libre commercialisation des céréales, au rééquilibrage des productions pour produire plus d'oléoprotéagineux et donc exporter moins de blé au cours mondial. L'OPG défend ces revendications primordiales sans aucun compromis alors que l'AGPB est farouchement opposée à la libre commercialisation des céréales et à la réduction des exportations vers les pays tiers. Peut-on voter pour des syndicats qui ne défendent pas nos intérêts mais ceux de la coopération, des industriels et des exportateurs ? Non ! Et pour cette raison, l'OPG appelle tous les céréaliers à voter pour les listes présentées par la Coordination Rurale dans les départements. La Coordination Rurale défend beaucoup mieux les intérêts de l'ensemble des agriculteurs que le syndicat historique et officiel. Elle est apolitique et indépendante des organisations économiques. Elle préside déjà 4 Chambres d'agriculture (Calvados, Charente, Lot-et-Garonne et Puy-de-Dôme).

La CR, second syndicat national, est donc l'alternative numéro 1 pour sauver les agriculteurs. Si vous partagez nos idées, n'hésitez pas à nous rejoindre, à adhérer à l'OPG et pourquoi pas à vous présenter à nos côtés sur une liste dans votre département. Contactez-nous, nous vous mettrons en relation avec nos responsables départementaux.



LE MARTYR DU GLYPHOSATE CONTINUE

Parmi la centaine de molécules d'herbicides homologuées, combien le consommateur est-il capable d'en citer ? Une seule, le glyphosate ! Si les écolos focalisent l'opinion publique contre ce seul herbicide c'est que c'est un des rares à avoir été vendu aux particuliers, qu'il a été développé par Monsanto et que cette firme est productrice d'OGM. À l'OPG, nous avons compris depuis de nombreuses années qu'il ne fallait pas cultiver d'OGM au risque de voir le glyphosate interdit si son utilisation se développait fortement. Chaque jour nous apporte son petit couplet dans le feuilleton glyphosate et toujours dans l'irrationnel : une hystérie collective ! Dans le cadre de la loi sur les EGAlim, un amendement demandant l'interdiction de l'importation de produits agricoles

traités avec des molécules interdites a été rejeté au motif que l'on ne pouvait pas contrôler tous les ports. Il existe 54 ports de commerce en France, y compris les DOM-TOM, dont seulement 17 sont équipés pour les grains et les aliments du bétail. Il suffirait qu'une faible proportion des contrôleurs qui harcèlent les paysans soit réaffectée dans les ports pour stopper ces importations prédatrices. Mais, au nom du sacrosaint libre-échange, il ne faut pas critiquer les importations...

Il est bon de rappeler que dans les analyses réalisées par Générations Futures, les seuls aliments qui contenaient des résidus de glyphosate étaient des produits d'importation du continent américain : flocons d'avoine du Canada, lentilles des États-Unis, haricots rouges du Brésil... Dans ces

pays on pratique une dessiccation au glyphosate de la culture 15 jours avant la récolte et les cultures Roundup-Ready sont elles aussi traitées en végétation. Pour répondre à cela, la CR a fait des analyses sur une vingtaine d'échantillons de céréales, oléagineux et légumes secs en sortie d'exploitation agricole française. Résultat : pas la moindre trace de glyphosate dans nos récoltes ! Si l'on interdit le glyphosate en France ou en Europe, la mesure sera totalement inefficace pour protéger le consommateur. Interdire ou autoriser, là n'est pas la question ; ce sont les usages qu'il faut restreindre et les LMR qu'il faut diminuer. C'est ainsi que l'on permettra à nos agriculteurs de travailler de manière responsable et de stopper les importations qui ne répondent pas à nos cahiers des charges.

MOISSON 2018 : DES HAUTS ET DES BAS...

Petit cru avec pourtant des silos qui débordent, Euronext qui monte mais cette correction des prix échappe en grande partie aux agriculteurs !

Suite à des problèmes de transport en France (grèves SNCF, trafic routier perturbé avec les inondations de la Seine...) auxquels s'ajoute une moisson précoce, les silos des coopératives sont pleins. Une situation qui aurait pu être différente si, comme le réclame la Coordination Rurale depuis longtemps, les agriculteurs pouvaient vendre en direct, ce qui les inciterait à développer du stockage dans leurs fermes.

Les OS tentent de s'organiser comme ils le peuvent. Par exemple, les céréales sont stockées soit dans des « gros boudins » de plastique ou alors dehors en tas, comme des betteraves ! Depuis des années les subventions distribuées par FranceAgriMer pour le stockage, le triage et la ventilation des grains sont réservées aux OS. L'OPG est bien la seule structure à demander que ces aides soient étendues aux exploitants agricoles. Les producteurs ont aujourd'hui engagé une grande partie de leurs récoltes car les OS les ont en effet incités à vendre avant la moisson à bas prix, ce d'autant plus facilement vu le problème de trésorerie chez beaucoup d'entre eux. La plus-value résultant de l'actuelle hausse échappera donc en grande partie aux agriculteurs.

Tour d'horizon de la moisson 2018 :

En Centre-Val de Loire, les orges de brasserie de printemps ont un rendement moyen, d'environ 68 quintaux avec un PS faible. Les rendements des colzas sont faibles avec une fourchette comprise entre 20 et 40 quintaux, pour une moyenne de 29 qx. Les plus mauvais avaient été retournés. En ce qui concerne le blé tendre c'est très hétérogène sur la région. Des soucis de manque de lumière affectant la méiose ont été de nouveau observés et les rendements sont globalement bas : de 50 à 90 quintaux, avec une moyenne de



67 qx. Les zones intermédiaires apparaissent comme les plus pénalisées.

Dans le Sud-Ouest, 2018 est une année catastrophique pour les cultures. Les semis d'automne (colza et blés) ont d'abord souffert de sécheresse au 4e trimestre 2017 pour être ensuite inondés au 2e trimestre 2018. La pluviométrie s'est poursuivie avec excès sur les semis de printemps (tournesol et maïs) en provoquant d'énormes traces d'érosion et des manques à la levée. Sur les floraisons et la fin de cycle des céréales, elle a entraîné des dégradations de qualité comme rarement vu. Résultat : faibles rendements en colza (< 28 quintaux) et blé (60 qx pour les blés d'hiver ; 40 - 45 qx pour les blés améliorants et 25 - 45 qx pour les blés durs avec en prime pour ceux-ci une qualité déplorable - mitadins, moucheture). Les prix devront être très très hauts pour compenser les pertes.

En Poitou-Charentes, les conditions climatiques ont été identiques à celles du Sud-Ouest : sécheresse d'automne et excès d'eau au printemps. Les conséquences sont graduées suivant les départements et la qualité des sols. Les sols filtrants ont été pénalisés à l'implantation d'automne, les sols intermédiaires et hydromorphes ont souffert d'excès d'eau. À l'arrivée, les

colzas qui ne s'accrochent pas de ces excès hydriques sont pénalisés partout (- 40 à - 50 %), les céréales perdent 10 à 20 % en quantité avec des qualités souvent détériorées (blé dur). Les implantations de culture de printemps inquiètent pour l'avenir.

Dans les Hauts-de-France et Picardie, les rendements sont hétérogènes suivant les précédents, les dates de semis et les natures de sol. Les blés perdent 10 à 20 % de rendement en moyenne, les colzas déçoivent par rapport aux années précédentes. Les pois protéagineux sont en régression avec des rendements régulièrement inférieurs à 50 qx. Les fèves avec 35 qx et un problème ingérable de bruches, seront écartées à l'avenir des assolements. Après de fortes pluies de printemps, le climat estival sec pénalise les cultures d'été.

En Champagne-Ardenne, la récolte blé est relativement peu touchée par rapport aux années précédentes alors qu'en colza, le rendement a baissé de 20 à 25 %.

En Alsace-Lorraine, en colza, les départements du sud de la Région sont plus touchés (-20 à -25 %) que ceux du Nord. En blé, les résultats sont conformes aux moyennes pluriannuelles excepté le Bas-Rhin qui perdrait 7 % de rendement.

Observatoire des prix et des marges : blé, cinquième année dans le rouge !

L'Observatoire de la formation des prix et des marges a rendu son verdict, ce 19 juin, sur la rentabilité économique des filières agricoles.

Concernant les grandes cultures, pour le blé en particulier, l'observatoire conclut à une rentabilité négative avec des coûts de production supérieurs au prix de vente ajouté des aides.

Cela fait 5 années consécutives que les agriculteurs français travaillent « dans le rouge ».

L'OPG tient à signaler que l'étude sur laquelle s'est basé l'Observatoire a été réalisée dans une région avec des rendements de 81 quintaux par ha, bien supérieurs à la moyenne nationale de 72 quintaux/ha. Le mal est en vérité bien plus profond que ce qui est publié.

Les prix des céréales françaises sont hélas déterminés en relation avec les cours mondiaux qui ne représentent que du dégagement de volumes excédentaires. Dans un pays où les charges sont élevées, les attentes sociétales importantes et les structures agricoles de petite taille, les producteurs ne pourront jamais être rémunérés correctement si l'on considère que le prix de l'exutoire doit rester la référence. Le projet de loi découlant des ÉGAlim - dont l'objectif était de « *permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes* » - ne doit pas faire marche arrière face à la folie suicidaire de nos interprofessions. La France doit exiger une vraie réforme de la PAC qui protège les agriculteurs des importations prédatrices, les consommateurs des produits qui ne répondent pas à nos normes de production et, de manière plus générale, d'un modèle de production que nous refusons tous.

IN VIVO CÈDE SA DIVISION ALIMENTATION ANIMALE AUX AMÉRICAINS !

In Vivo, la coopérative des coopératives, s'est lancée dans une opération stratégique qui bouleverse ses fondements.

Elle a vendu au groupe américain ADM, un des 4 géants mondiaux du grain (les fameux A, B, C et D), sa filiale alimentation animale Néovia pour un montant de 1,53 milliard d'euros. Lors de sa dernière AG, In Vivo a présenté Néovia comme son fleuron. Après de multiples acquisitions opérées ces dernières années, cette structure est devenue le leader français de l'alimentation animale, fournisseur des élevages terrestres, marins et animaux de compagnie.

Comment ne pas être surpris de la cession de cette société au profit d'une entreprise américaine pas réellement empreinte de « l'esprit coopératif » ? Les 300 000 adhérents dont se targue In Vivo ont-ils été consultés ? L'OPG s'interroge sur ce choix d'In Vivo. L'abandon de la fourniture d'alimentation du bétail à une société commerciale américaine risque de fragiliser encore plus nos éleveurs. Pour le rééquilibrage des productions tant attendu avec un développement des cultures de protéines végétales européennes et un frein des importations américaines de soja OGM, ADM n'est rien d'autre que le loup dans la bergerie. Merci In Vivo, Coop de France et la FNSEA pour le sort que vous réservez aux paysans !



Le transport maritime des grains pollue plus que les voitures

Le transport maritime brûle le carburant le plus sale au Monde. Ce fioul lourd résiduel a une très forte teneur en particules fines. Les ONG déclarent que les 20 plus grands navires du monde polluent plus que toutes les voitures de la planète. Qu'en est-il de la pollution résultant du commerce international des grains ? Les échanges mondiaux de céréales, d'oléagineux et de tourteaux représentent 500 millions de tonnes par an. Il faut en équivalent Panamax (navire céréalier d'une capacité de 60 000 tonnes) environ 200 bateaux tout au long de l'année, pour transporter ces volumes. Si l'on considère que ces vraquiers céréaliers sont 10 fois plus petits que les plus grands navires, nous en déduisons que le commerce intercontinental des grains pollue au moins autant que toutes les voitures de la planète. Un fantastique argument de plus en faveur du rééquilibrage des productions en fonction des besoins du marché européen.



PAC 2020 : PLAFONNEMENT DU MONTANT DES AIDES ?

Le dernier projet annoncé par la Commission européenne prévoirait un plafond maximal d'aides de 100 000 € par exploitation avec une dégressivité commençant dès 60 000 €. Seulement 0,3 % des exploitations françaises reçoivent plus de 100 000 € d'aides, soit environ 1 200 agriculteurs. Raboter les aides des agriculteurs de 0,3 % permettra-t-il de sauver les autres 99,7 % ? Non bien évidemment et ce n'est pas l'objet.

Le but est de rendre les aides acceptables socialement pour ceux qui n'y connaissent rien ; on est loin de l'économie agricole et plutôt dans le populisme. Si la Commission a du temps à perdre en proposant des mesures inutiles, cela ne sera pas sans répercussions au niveau du terrain.

Il y a plusieurs types de grandes fermes. Il y a d'un côté celles qui sont constituées de plusieurs entités juridiques : une exploitation individuelle et une société d'exploitation agricole ou encore une structure au nom de l'épouse ou de la mère qui n'est pas retirée sur le papier... Si le promeneur du dimanche n'a l'impression de passer que devant une seule ferme, la multiplicité des structures permettra d'échapper à ce plafonnement.

Il y a également les grandes exploitations des zones intermédiaires (Bourgogne, Poitou-Charentes, Occitanie...) où la productivité n'est pas la meilleure, où l'assolement est limité en absence d'irrigation. Dans ce type de régions, avec les prix actuels, il n'y a pas d'autre solution que de cultiver des centaines d'hectares pour espérer s'en sortir. Ces exploitations seront pleinement touchées par cette mesure de plafonnement des aides. Enfin, il y a les grandes entreprises agricoles qui bénéficient de bonnes terres, d'une mécanisation de pointe, de main-d'œuvre salariée et d'une trésorerie encore positive. Les gérants de ces fermes ne restent pas les bras croisés face aux coups que peuvent leur porter les administrations française ou bruxelloise, ils ont une capacité de réaction.

Au départ, les grandes exploitations vivaient des grandes cultures : céréales, oléoprotéagineux et betteraves.

À partir de 1993, la baisse des prix, mal compensée par des aides, les incita à se diversifier vers d'autres productions : pommes de terre, oignons, asperges, légumes de plein champ, semences, élevage hors-sol. Or, les productions que nous venons d'énumérer étaient réservées autrefois aux petites exploitations qui, faute de surface, devaient compléter leur revenu. Nous avons vu depuis une vingtaine d'années la rentabilité de ces productions diminuer car tout le monde a cherché à se diversifier.

Le signal économique que recevront les grandes exploitations du plafonnement sera celui-ci : « *vous êtes trop grandes pour que l'on*

continue à vous aider dans le cadre de productions de base, réorientez vos productions vers des secteurs où il n'y a pas d'aides ». Ce qui veut aussi dire : « *positionnez-vous sur d'autres marchés, ceux des petites exploitations* ».

Le Modef et la Confédération paysanne devraient être les premiers à protester contre le plafonnement des aides qui aboutira à une concentration de la production.

Mais on n'est pas à une incohérence près car la Commission européenne nous demande d'être de plus en plus compétitifs et, en recourant à des importations pour plomber nos marchés, elle a réussi, en 25 ans, à faire disparaître la moitié des agriculteurs. Elle feint de protéger ceux qu'elle va croquer et elle tire sur ceux qui respirent encore.



LE BIOCONTRÔLE VA-T-IL PRENDRE LA MAIN DANS LE PHYTOSANITAIRE ?

Le ministère de l'Agriculture a rendu, avec plus d'un an de retard, les résultats d'Ecophyto 2.

Comme on s'y attendait, rien de nouveau et pas d'économie de consommation des phytosanitaires (au contraire : +12,4 % sur les 3 ans du plan 2) malgré des budgets engagés qui donnent le vertige. Après Ecophyto 1 et son Certiphyto, Ecophyto 2 et un axe Recherche-Innovation prononcé, Ecophyto 2+ arrive avec le Certificat d'économie de phytosanitaires (CEPP), les interdictions, les taxations et le biocontrôle.

Le deuxième plan, marqué par un fort engagement de la recherche, ne pouvait pas donner des résultats significatifs en 3 ans. Avec le temps pris pour leur montage, la majorité des programmes vient tout juste de démarrer. Mais un ministre a besoin de résultats rapides et concrets. Ceux de l'Agriculture et de l'Environnement ne dérogent pas à la règle, ils ont donc préparé un plan phytosanitaire « 2+ » avec des mesures plus répressives. Les retraits d'AMM (Autorisation de mise sur le marché) vont s'accélérer, la taxe

sur les achats de produits (la RPD) sera augmentée, les CEPP (Certificats d'économie de phytosanitaires) vont rentrer en action en favorisant les produits de biocontrôle et en pénalisant les distributeurs qui ne manqueront pas de répercuter les sanctions économiques à leurs clients agriculteurs. Une fois de plus nos ministres partent dans une mauvaise direction, les produits de biocontrôle ne pourront jamais se substituer à la phytopharmacie issue de la chimie. Ces produits plus naturels sont de conception ancienne (années 70). En ne représentant que 5 % du marché, ils sont restés à un stade

confidentiel. Leur catalogue est très insuffisamment pourvu et il n'y a rien d'innovant contrairement à ce que voudrait faire croire le « contrat de solutions » de la FNSEA. Leurs efficacités relatives exigent des modalités d'application différentes, coûteuses et peu opérantes aujourd'hui.

Ecophyto 2+ se présente donc comme les « grands frères », avec une probabilité de réussite proche de zéro. Les produits de biocontrôles ne seront pas au rendez-vous, par contre nos ministres vont maintenant toucher au portefeuille des agriculteurs (RPD et CEPP) et ça risque d'être douloureux.



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



GÂCHIS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL !

Le groupe français AgroGeneration, qui cultive une centaine de milliers d'hectares de grains en Ukraine, a subi une **perte nette de 13 millions d'euros en 2017 malgré une production de 359 200 tonnes de céréales et d'oléagineux.**

Il est fort probable qu'une bonne partie de ces récoltes ait été importée au sein de l'UE, contribuant à tirer vers le bas nos prix agricoles.

L'INTERPROFESSION OLÉAGINEUSE SE CHERCHE ENTRE DIESTER ET DIVERSIFICATIONS HASARDEUSES



Pendant que Terres Univia, sous la pression des industriels, s'active pour exiger une augmentation du taux d'incorporation de Diester dans le gazole, tout le monde s'est rendu compte que le prix à la pompe du gazoil et de l'essence se resserre et si le gouvernement maintient son cap, le diesel finira par être réservé aux « gros rouleurs ».

Alors qu'en 2012, la part des voitures diesel était de 73 %, elle est passée récemment sous la barre des 40 % et cette tendance ne cesse de se confirmer. S'arc-bouter en faveur du diesel, comme le fait l'interprofession oléo-protéagineuse, paraît aujourd'hui incohérent et suicidaire.

Toujours dans le même registre, et pour éviter d'affronter la question qui fâche avec la demande de limitation des importations de soja Sud-américain, nous observons un grand dynamisme sur la diversification en cultures protéagineuses. Le lupin, ou le pois chiche sont des cultures qui sont remises au goût du jour par certains opérateurs.

Ces cultures ont certes des qualités mais en l'absence d'accompagnement technique fiable et novateur, les espoirs de rendement et donc de marge deviennent pitoyables.

Une diversification, oui, mais une diversification qui tienne la route, pas un piège qui se refermera sur le producteur et qui ne procurera une marge qu'à l'organisme stockeur !

LA FOP ENGLUÉE DANS L'HUILE DE PALME

La FOP (Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux de la FNSEA) a fait réaliser en avril un sondage sur la position des Français vis-à-vis de l'huile de palme dans les biocarburants.

Résultat :

71 % des Français sont fermement opposés à l'utilisation d'huile de palme dans les carburants.

La FOP s'est bien gardée de parler de l'huile de palme dans l'alimentaire où les chiffres auraient été au moins identiques.

Normal car le seul objectif était de défendre les usines de Diester en perdition et de tacler le projet concurrent de Total à la Mède.

Raté car Total a fait savoir au grand jour que le groupe Avril, dirigé par les mêmes hommes que la FOP, importait de l'huile de palme pour ses usines de Diester. L'OPG savait déjà qu'Avril commercialisait de l'huile de palme alimentaire...

POUR BANNIR L'HUILE DE PALME, c'est chez Avril qu'il faut manifester !

Aberration n°6 :

la FNSEA demande maintenant une préférence nationale contre les importations d'huile de palme alors qu'elle est le chantre du libre-échange et de la compétitivité !

Aberration n°7 :

L'UE ne consacre que 18 % de ses terres arables aux oléoprotéagineux alors qu'il lui en faudrait 30 % pour être autosuffisante en huiles et protéines végétales.

Aberration n°8 :

la FNSEA s'oppose au rééquilibrage européen des productions, au nom d'une vocation exportatrice (de céréales) mortifère pour les producteurs !

Aberration n°9 :

la FNSEA a défendu la mise en place du GNR, contenant 7 % d'huile estérifiée, ce qui a renchéri le coût de ce carburant imposé à tous les agriculteurs.

Aberration n°10 :

le groupe Avril (financé par nos CVO), critiquant Total pour son projet d'importer 300 000 t/an d'huile de palme pour sa bio-raffinerie de La Mède, en importe lui 200 000 t/an !



L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS DE GRAINS

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

BULLETIN D'ADHESION A L'OPG

L'agriculteur :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Mobile : Télécopie :

E-mail :

Conformément à la législation syndicale, je demande aux Organismes Stockeurs et aux conserveries de prélever et de reverser à l'OPG toutes mes cotisations syndicales professionnelles comme cela se fait en faveur d'autres syndicats.

Cette décision est à prendre en compte à partir de la campagne en cours et est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.

Date : Signature :

PS : Le montant des cotisations syndicales à l'OPG sont à ce jour de 0,16 €/t pour les céréales à paille et le maïs grain, de 0,32 €/t pour les oléagineux et protéagineux et de 0,23 €/t pour le maïs doux.

A titre confidentiel, les négociants, coopératives et conserveries avec qui je suis susceptible de travailler sont :

NOMS	Adresses

NON DIVULGUÉ AUX OS

Cette liste reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux OS.

Compléter ce bulletin, le renvoyer daté et signé à l'adresse ci-dessous :

OPG - BP 50590 - 1 Impasse Marc CHAGALL - 32022 Auch cedex 9
Tél : 05 62 60 14 30 - Fax : 05 62 60 32 84 - mail : contact@opg.fr